

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre collectivité ; elle est disponible sur le site internet de la CCEPPG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2019. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 tient compte dans son approche prospective du contexte global.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 21 Mars 2019. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, ce qui constitue un exercice délicat ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différentes collectivités ou partenaires financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCEPPG, et les charges courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

En préambule il est précisé que l'évolution des prévisions 2019 est à rapprocher du résultat agrégé du budget général et du budget annexe Service Déchets REOM 2018, dissous au 31 décembre 2018, ce qui représente les montants suivants :

CA 2018		DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	B.GENERAL	13 002 376.67	13 035 298.59
	BA DECHETS REOM	830 852.40	942 389.85
	<b>TOTAL</b>	<b>13 833 229.07</b>	<b>13 977 688.44</b>
INVESTISSEMENT	B.GENERAL	2 798 580.33	3 995 114.98
	BA DECHETS REOM	45 623.85	51 124.62
	<b>TOTAL</b>	<b>2 844 204.18</b>	<b>4 046 239.60</b>

### I. La section de fonctionnement

## a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

### **Pour notre collectivité :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centres de loisirs la boîte à malice, crèche le bac à sable, accès déchèterie pour les artisans, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 13.608 K€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 9% des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

**Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 13 247 K€.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCEPPG à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Depuis 2014, la baisse cumulée de DGF représente + de 520 K€, dont 15 K€ entre 2018 et 2019.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre EPCI :

- Les impôts locaux (4 832 K€ pour 2018 – Prévision 2019 : 4 806 K€)
- Les dotations versées par l'Etat (DGF, compensation exonération,..) (2018 = 348 K€- Prévision 2019 = 427 K€),
- La Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères qui sera perçue sur l'ensemble du territoire en 2019,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Notre EPCI rentabilise les espaces dont elle est propriétaire, il encaisse donc des loyers et redevance sur l'Espace Germain AUBERT, tènement foncier industriel. L'évolution de la recette entre 2018 et 2019, s'explique par l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site après les travaux d'aménagements nécessaires et l'implantation de panneaux photovoltaïques sur le toit de cet espace. En 2018 cela a généré une recette de 131 K€. Pour 2019 la prévision est de 233 K€.

b) Les principales dépenses et recettes de la section sont les suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reversement de fiscalité (Attributions de compensation, taxe de séjour, FPIC, FNGIR)	6.029.037	Excédent brut reporté	1.011.953
Dépenses courantes	3.765.369	Impôts et taxes	9.350.274
Dépenses de personnel	1.197.148	Dotations et participations	2.529.936
Autres dépenses de gestion courante	1.311.130	Recettes des services	439.822
Dépenses financières	144.850	Autres recettes de gestion courante	207.343
Dépenses exceptionnelles	10.000	Recettes financières	18.854
		Recettes exceptionnelles	1.000
Dépenses imprévues		Autres recettes	7.659
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12.457.533</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>13.566.841</b>
Charges d'amortissement (écritures d'ordre entre sections)	558.890	Produits (écritures d'ordre entre sections)	77.205
Virement à la section d'investissement	230.131		
<b>Total Général</b>	<b>13.246.555</b>	<b>Total Général</b>	<b>13.644.047</b>

Il convient de remarquer que nos recettes réelles de l'exercice 2019 ressortent (hors excédent brut reporté) à 12.554 K€, (excédent par rapport aux dépenses réelles) ce qui conduit à une capacité d'autofinancement prévisionnelle sur cette exercice de 98 K€.

#### Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Dépenses :

On constate une diminution de 4,35% du budget de fonctionnement dépenses par rapport au compte administratif agrégé de 2018.

Reversement de fiscalité : Cela concerne principalement le reversement aux communes du territoire, par le biais d'une attribution de compensation, de la fiscalité perçue (5.766 K€), le reversement de la taxe additionnelle perçue sur la taxe de séjour aux Conseils Départementaux de la Drôme et du Vaucluse (16 K€), ainsi que les contributions de la collectivité au FNGIR et au FPIC. Ce poste pourrait évoluer courant 2019 à l'issue de la CLECT portant sur la compétence GEMAPI.

Dépenses courantes : En dehors des consommations d'eau, d'électricité, téléphone de la collectivité, cela concerne également l'entretien des bâtiments, terrains et équipements de la collectivité, les frais bancaires liés à l'utilisation par les usagers des nouveaux moyens paiements (tipi, ...). Les études portant sur la prise de compétence EU AEP (71 K€ avec une subvention de l'agence de l'eau en contre partie) et sur la mise en œuvre du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) pour 18 K€.

Figurent également les contributions à divers organismes (PAYS, Missions Locales, ...) pour 62 K€.

Le poste le plus important étant les marchés contractés pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (2.975 K€).

Les principaux postes de dépenses en baisse sont :

- Locations : diminution de location des bacs pour les déchets (- 19%),
- Entretien / maintenance : fin de gros travaux d'entretien sur le site Germain Aubert (-22%),
- Diminution des frais de mission (2 véhicules disponibles) (-51%).

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

- Nouveaux marchés des ordures ménagères qui en prévision évoluent de près de 13 %,
- Eau (retour en gestion du quai de transfert de Valréas + 65%), Passage tarif Jaune sur l'ensemble du site Germain Aubert (+62%),
- Inscription du solde de l'étude Eau/Assainissement (contrepartie en recettes de la subvention de l'agence de l'eau),
- Publications : bulletin de la CCEPPG et communication sur l'environnement.

Dépenses de personnel : Retracer les rémunérations des agents employés par la collectivité et les cotisations sociales et aux organismes de retraite. La baisse constatée (-1,79% par rapport au CA 2018 /-4,23% par rapport au BP 2018) s'explique notamment par le départ d'un agent ainsi que le moindre recours à des agents pour le remplacement de congés maternité. Il est précisé que ces remplacements sont compensés en recettes par le contrat d'assurance souscrit pour le risque statutaire.

Autres dépenses de gestion courante : Outre les charges relatives aux redevances & brevets pour logiciels (SIG, RADS et certificats électroniques) et aux indemnités des élus (montant identique à 2018), figurent à ce poste les contributions obligatoires notamment au SMBVL et au Syndicat de la Berre, ainsi que les subventions aux associations du secteur social et à l'office de tourisme intercommunal.

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

Inscription liée à la cotisation pour le SCOT, qui bien que prévue aux budgets primitifs des années précédentes n'a jamais été appelée. Du fait de la création du Syndicat Mixte, cette cotisation devrait être honorée sur 2019.

Evolution mineure du poste subvention (+0,61%), notamment du fait d'une subvention exceptionnelle pour l'Office de tourisme communautaire (30.000 € répartis sur 2019 et 2020), subvention rétablissant la clôture des comptes avant qu'ils ne soient communautaires.

Dépenses financières : Concerne le remboursement des intérêts des emprunts pour 145 K€, dont 18 K€ sont pris en charge par d'autres structures ou collectivités. Evolution liée au premier remboursement de l'emprunt contracté fin 2018 pour le déploiement du Haut Débit (26/84) et travaux sur l'espace Germain Aubert. Il est précisé que les annuités d'emprunts contractés pour le volet économique sont compensées par les loyers encaissés.

Dépenses exceptionnelles : Porte principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs, notifiés par la Trésorerie.

Au titre des opérations dites d'ordre, il s'agit des amortissements des immobilisations réalisées par la collectivité. La hausse est liée au début d'amortissement des travaux réalisés sur l'espace Germain Aubert.

Enfin, le virement en investissement est prévu à hauteur de 230 K€ pour compléter si nécessaire le financement des investissements.

#### Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Recettes :

On constate une diminution de 2,39 % du budget de fonctionnement recettes par rapport au compte administratif agrégé de 2018.

Impôts & taxes : A taux constants, le produit des 4 taxes est en hausse de +0,50% ce qui représente 6.251 K€. A compter de 2019, la TEOM va être collectée sur l'ensemble du territoire et devrait représenter un montant de 2.950 K€. La taxe de séjour encaissée auprès des vacanciers représenterait quant à elle, en 2019, 150 K€.

Dotations et participations : Ce poste concerne principalement la DGF qui s'élève à 1.448 K€ pour 2019. Les participations encaissées concernent notamment la facturation du service ADS (75 K€), la participation du contrat enfance jeunesse (CAF/MSA) ainsi que les subventions attribuées 106 K€ (étude EU/AEP, mise en œuvre PCAET, marketing territorial).

Recettes des services : Principalement accès déchèterie et soutien au tri des déchets, participation des familles ALSH BAM et crèche le Bac à sable, remboursement des frais par les budgets annexes et autres structures. A noter que les redevances REOM du budget annexe clôturé étaient enregistrées sur ce chapitre.

Autres recettes de gestion courante : Sont inscrites à ce poste, les loyers encaissés sur le Site Germain Aubert (+44%).

Recettes financières : Prise en charge des annuités (intérêts) des emprunts par d'autres structures.

Recettes exceptionnelles : Principalement remboursement des assurances lors de sinistres.

Autres Recettes : Concerne le remboursement par l'assurance de la rémunération des agents en arrêt maladie ou maternité.

Produits écriture d'ordre : Ecriture comptable qui a pour but d'amortir les subventions obtenues pour la réalisation d'investissement, sur la même durée que le bien financé.

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (**hors restes à réaliser 2018**)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Solde d'investissement reporté	1 192 166
Remboursement d'emprunts	367 139	Virement de la section de fonctionnement	230 131
Subvention d'équipement	246 460	FCTVA	235 147
Attribution de compensation	141 830	Mise en réserves	10 693
<b>Travaux de bâtiments :</b>	<b>1 160 967</b>	subventions	710 556
dont		Emprunt	267 312
Structure enfance du territoire	200 000	Autres produits financiers	37 139
Site G.Aubert : Aménagements extérieurs	33 840	Cessions d'immobilisations	
Site G.Aubert : Aménagement sécurité	23 550	/	
Site G.Aubert : Bureaux R+1	2 130	/	
Site G.Aubert : Accueil entreprise	111 326	/	
Site G.Aubert : CV Nord & extérieurs	196 000	/	
Voie Douce/Vélo route	45 000	/	
Travaux & aménagements déchèteries	384 675	/	
Travaux Zones d'activités	134 170	/	
Autres travaux	56 795	/	
Autres dépenses	19 056	/	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	124 954	Produits (écritures d'ordre entre sections)	606 639
<b>Total général</b>	<b>2 086 925</b>	<b>Total général</b>	<b>3 059 652</b>

c) Les principaux projets de l'année 2018 sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit pour beaucoup de complément d'inscription pour des projets en cours de réalisation ou projetés :

- Pôle Aménagement du territoire :
  - Harmonisation du SIG : complément pour 9 K€
  - Mise en réseau des bibliothèques : complément pour 14 K€
  - Voie douce : complément pour 45 K€
  
- Pôle Développement Economique / Tourisme :
  - Espace Germain Aubert : Inscriptions complémentaires pour les chantiers en cours d'aménagement en vue de l'accueil d'entreprises 221 K€, prévision d'aménagement de l'espace restant 104 K€, solde de l'opération d'aménagement de bureaux en R+1 pour 2 K€.
  - Zone d'activités – 134 K€, notamment aménagements routiers.
  - Déploiement Haut Débit – Complément de l'inscription pour la partie Vaucluse : 245 K€

- Pôle Environnement :
  - Travaux d'aménagement des déchèteries du territoire – complément pour 19 K€,
  - Déploiement de containers notamment du fait du nouveau schéma de collecte pour 366 K€
- Pôle Social :
  - Structure petite enfance en Drôme et crèche de Valréas – Complément pour 120 K€,
  - Subvention d'équipement pour une structure enfance – 1.200 €

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : Inscriptions complémentaires au titre :
  - du contrat de ruralité pour 5K€ (Bibliothèques),
  - FNADT 2017 pour 5 K€ (Accueil entreprises).
- de la Région : CRET Haut Vaucluse : 174 K€ pour l'accueil d'entreprises et la requalification des zones d'activités (Grillon/Valréas).
- du Département : Voies Douces – 14 K€, Contractualisation pour 331 K€ répartis entre l'équipement en containers semi-enterrés et le projet de crèche sur Valréas.
- Autres : 36 K€ par CITEO pour soutien à l'acquisition de colonnes pour la récupération des emballages.
- DETR – 146 K€ répartis entre l'accueil d'entreprises sur le site Germain Aubert et l'action visant à faciliter l'accès des usagers au tri des déchets

**Il est à noter qu'à ces inscriptions viendront se rajouter les restes à réaliser de 2018.**

### **III. Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif – Budget 2019**

#### a) Généralités

Ce budget annexe est relatif au service d'assainissement non collectif. Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Au niveau de la section d'investissement le report en excédent d'investissement 2018 ressort à 11 K.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (contrôle de bon fonctionnement, réhabilitation, ventes immobilières, ...), ainsi qu'aux subventions versées par l'agence de l'eau dans le cadre du programme de réhabilitation des installations. Ces subventions sont appelées à être reversées aux propriétaires ayant déposé un dossier de réhabilitation de leurs installations.

**Les recettes de fonctionnement 2019 représentent 99 K€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais du prestataire de service chargé des contrôles (facturation à l'acte réalisé), le reversement des subventions attribuées aux propriétaires ayant réalisé des travaux de réhabilitation, la maintenance du logiciel dédié à cette compétence et la prise en charge du salaire de l'agent chargé de la comptabilité. **Les dépenses de fonctionnement 2019 représentent 99 K€.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont les suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Résultat reporté	26 775,57	Excédent brut reporté	
Dépenses courantes	27 899,43	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	4 670	Dotations et participations	44 100
Autres dépenses de gestion courante	200	Recettes des services	55 045
Dépenses financières		Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	39 600	Recettes financières	
		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>72 369,43</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>99 145</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Virement à la section d'investissement			
<b>Total Général</b>	<b>99 145,00</b>	<b>Total Général</b>	<b>99 145,00</b>